

Règlement du jeu "L'Automne avec Afibel"

Art 1/ Afibel organise du 29/10/2019 0 heure 00 au 18/11/2019 minuit inclus, un jeu composé d'un instant gagnant intitulé « L'Automne avec Afibel ». Ce jeu se déroulera exclusivement sur le site internet d'Afibel : <https://adbx.io/automne-afibel>

Art 2/ Cette opération est ouverte à toute personne physique, majeure, pénalement responsable, résidant légalement en France à l'exception du personnel d'Afibel et de sa famille. La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Art 3/ La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat excepté pour les frais de connexion qui restent à la charge du participant. Les chances de gagner avec ou sans commande sont identiques. L'attribution des lots est réalisée sous le contrôle de la SELARL Millois, Spatari et Cornélio, huissiers de justice, 6 rue Faidherbe à Tourcoing où le règlement a été déposé.

Art 4/ La procédure du jeu est la suivante : parmi tous les participants ayant rempli les conditions du jeu, un code chance ou un poncho sera attribué chaque jour de façon aléatoire à un participant du 29/10/2019 0 heure 00 au 18/11/2019 minuit inclus. Ce code chance ou la demande pour recevoir le poncho sera envoyé à chaque gagnant par mail à l'adresse qu'il aura indiqué sur son formulaire d'inscription. Toute commande enregistrée dans la période du jeu sans le code remis par mail dans le cadre de cette opération ne pourra en aucun cas faire l'objet de la réduction. L'instant gagnant qui déclenche l'attribution d'une dotation à un participant sont prédéterminés de façon aléatoire. Est ainsi déclaré gagnant, un participant qui joue au moment de l'instant gagnant. Si aucun participant ne joue à ce moment, sera alors déclaré gagnant le premier participant qui jouera après cet instant gagnant.

Art 5/ Pour participer à cet instant gagnant, il faut se connecter sur <https://adbx.io/automne-afibel> en complétant le formulaire d'inscription et l'ensemble des champs obligatoires (notamment civilité, nom, prénom, adresse électronique) et en remplissant la grille de jeu « Mots emmêlés ».

Toute participation reçue par téléphone, courrier ou par courriel sera rejetée. Toute participation incomplète, inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte et entraînera sa nullité, Afibel se réservant le droit de procéder à toute vérification utile pour la bonne application du présent règlement et notamment de vérifier l'identité du participant. Une réclamation ne pourra être acceptée si le participant a indiqué une adresse e-mail invalide et/ou incorrecte.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant sera sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu pendant toute sa durée.

Afibel se réserve le droit d'écarter du jeu tout participant ne respectant pas une ou plusieurs dispositions du présent règlement. Afibel se réserve le droit de poursuivre toute personne qui tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement ou à l'impartialité du jeu.

Art 6/ Lots mis en jeu : 2 ponchos modèle UMEKO d'une valeur commerciale de 59.90 euros ; 19 codes chance donnant droit chacun à 40% de remise sur l'article préféré, valables uniquement sur internet sans minimum d'achat et jusqu'au 24 novembre 2019 inclus. Ces codes chance n'excluent pas le paiement des frais de port et de livraison.

Art 7/ Afibel ne pourra être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, ce jeu (ou ses modalités) devait être en partie ou totalement modifié ou annulé. Afibel ne pourrait également encourir aucune responsabilité de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant. Aucune indemnité ne serait alors exigible.

Art 8/ Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site Internet et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Art 9/ Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez :

- d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, que nous traitons ;
- du droit de demander l'effacement des données personnelles vous concernant, que nous conservons, sauf dérogation légale ;
- de faire rectifier les données personnelles inexacts vous concernant et /ou de faire compléter les données personnelles incomplètes ;
- de demander la limitation du traitement de vos données ;
- du droit à la portabilité des données que vous nous avez fournies dans un format standard accessible à vous ou à un tiers désigné par vous ;
- du droit de définir des directives relatives au traitement de vos données après votre décès.

Enfin, vous disposez du droit d'opposition au traitement de vos données personnelles pour motif légitime, lorsque le traitement intervient sur le fondement de l'intérêt légitime d'AFIBEL, tel que visé à l'article 6 (1) f du règlement européen. Vous disposez également du droit d'opposition au traitement des données personnelles que vous nous aviez communiquées sur la base de votre consentement, tel que visé à l'article 6 (1) a du règlement européen. Cette opposition peut intervenir à tout moment sans que cela ne remette en cause le traitement réalisé préalablement.

Vous pouvez exercer l'ensemble de vos droits en écrivant à : AFIBEL - Service clientèle - 59677 Roubaix Cedex 2 ou par courriel à serviceclient@afibel.net et en joignant une copie de votre pièce d'identité. AFIBEL s'engage à vous répondre dans les 30 jours à compter de la réception de votre demande.

Si vous ne souhaitez pas être contacté par téléphone par des sociétés dont vous n'êtes pas client, vous pouvez vous inscrire sur <http://bloctel.gouv.fr>

AFIBEL et ses collaborateurs s'attachent tous les jours au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles. Si vous aviez des remarques à formuler ou si malencontreusement, nous n'avions pas été au rendez-vous de vos attentes, nous vous invitons

à vous adresser au délégué à la protection des données (DPO) du Groupe DAMARTEX dont AFIBEL fait partie à l'adresse DAMARTEX - A l'attention du DPO- 160 boulevard de Fourmies 59100 ROUBAIX ou par courriel à dpo@damartex.com.

Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité française de protection des données, la CNIL, à l'adresse : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715- 75334 PARIS CEDEX 07.

Art 10/ Une copie du présent règlement sera envoyée gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à Afibel 59677 Roubaix cedex 2. Afibel remboursera à toute personne qui en fera la demande les frais d'envoi postaux engagés pour expédier le règlement.

Art 11/ Aucun renseignement ne sera donné par téléphone ou quelque autre mode que ce soit par Afibel et/ou la SELARL Millois, Spatari et Cornélio.

A circular seal for the law firm SELARL MILLOIS SPATARI CORNELIO, HUISSIERS DE JUSTICE - TOURCOING. The seal features a central emblem with a figure holding a scale and a sword, surrounded by the text 'SELARL MILLOIS SPATARI CORNELIO' and 'HUISSIERS DE JUSTICE - TOURCOING'. A handwritten signature is written over the seal.

Le 18 Octobre 2019

Maître MILLOIS Jean-Charles